



Secrétaire National Laurent ESCURE

01 44 39 23 41 / 06 82 84 91 18

Conseillère Technique Céline Rigo

01 44 39 23 42 / 06 82 86 32 29

> 8 mars, journée internationale des femmes : et après ?

Proposée pour la première fois en 1910 lors de la conférence internationale des femmes socialistes, ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la date du 8 mars est définitivement choisie. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

Le 8 mars est une date incontournable au SE-UNSA. Elle nous permet d'exprimer notre solidarité avec toutes les femmes de la planète et de constater le chemin qui reste encore à parcourir, même en France où les stéréotypes persistent.

C'est pourquoi le SE-UNSA dénonce la réduction de 42% des moyens accordés au Conseil conjugal et familial et invite plus que jamais à signer l'appel intitulé : « *Aux côtés du Planning familial, défendons le droit à l'information, à l'éducation et la sexualité pour toutes et tous* ».

EN SAVOIR PLUS >>

<http://www.anccef.fr>

<http://www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/?petition=6>

Voir aussi L'Enseignant n°124, mars 2009

> Loi HADOPI création et internet : les raisons de la grogne

Discutée à l'Assemblée nationale à partir du 10 mars, la loi HADOPI* entend réprimer le téléchargement illégal et le piratage par un dispositif dit de « riposte graduée » qui semble inapproprié, disproportionné et dangereux.

Pour de nombreux commentateurs, le gouvernement aurait déclaré l'urgence sur ce projet de loi pour court-circuiter le Parlement européen qui s'apprêterait à voter son propre texte. De nombreux euro-députés estiment en effet qu'il faut « éviter de prendre des mesures qui entrent en contradiction avec les libertés civiles et les droits de l'homme, et avec les principes de proportionnalité, d'efficacité et de dissuasion, telle que l'interruption de l'accès à l'Internet. »

Outre les internautes eux-même, les fournisseurs d'accès à Internet mais aussi bon nombre d'artistes sont sceptiques ou hostiles à cette loi. Certains s'inquiètent de son coût pour le contribuable français. D'autres font même référence au « *Big brother* » de George Orwell.

Pour contribuer au débat, le SE-UNSA vous invite à cliquer sur les liens ci-dessous et à signer la pétition adressée aux parlementaires français par le magazine SVM.

* Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet

EN SAVOIR PLUS >>

http://www.svmlemag.fr/special/loi_hadopi_creation_et_internet

<http://www.laquadrature.net/>

<http://www.numerama.com/>

> La commission européenne demande la généralisation de l'enseignement pré-élémentaire en Europe

Selon un rapport paru le 16 février et intitulé « *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe* », l'éducation « pré-primaire » contribue de manière significative à la lutte contre les désavantages éducatifs subis par les enfants issus de familles pauvres ou de minorités.

L'étude souligne en outre que la formation du personnel éducatif en charge des enfants de 0 à 6 ans « devrait être de niveau licence [...] et inclure une formation professionnelle spécialisée ».

Alors que la Commission fait de l'enseignement pré-primaire un thème prioritaire de coopération entre les États membres en 2009-2010, le SE-UNSA lutte contre la politique gouvernementale, complètement à contre-courant, qui remet en cause à la fois la formation des enseignants et l'accès à la maternelle.

EN SAVOIR PLUS >>

<http://eacea.ec.europa.eu/about/eurydice/documents/098FR.pdf>

> Education civique à l'école : la vision de Philippe Meirieu

Auditionné par le Conseil économique et social, puis invité par le CIEM* (dont le SE-UNSA est membre), Philippe Meirieu a présenté une vision de l'école républicaine et laïque qui rejoint la nôtre sur bien des points.

Historiquement, l'enseignement de l'éducation civique a depuis la Révolution française oscillé entre « la tête, le cœur et la main », c'est-à-dire entre la transmission de savoirs et de concepts défendue par Condorcet selon l'idéal des Lumières, l'exaltation du sentiment national chère à Ferry et à Ferdinand Buisson, et la vision du construire-ensemble portée par les mouvements d'éducation populaire. Selon Meirieu, la véritable éducation civique doit impliquer les trois à la fois et permettre ainsi de constituer un socle commun à tous les citoyens.

En tant que pédagogue, il s'interroge sur la violence et l'agitation des jeunes à l'école, qu'il attribue à l'effet de sidération produit par les divers médias audio-visuels, aux phénomènes de groupes qui engluent les jeunes dans des comportements stéréotypés et à l'incapacité de résister à la satisfaction immédiate de leurs pulsions. Pour Meirieu, être capable de différer, de surseoir le passage à l'acte, est l'essence même de la démocratie et le début de l'intelligence. Et c'est ce que doit enseigner l'éducation civique.

Pour instiller du sens démocratique chez les jeunes, il propose plusieurs pistes :

- un véritable enseignement du droit dès la maternelle, estimant que si l'on enseigne le catéchisme dans une société religieuse, il faut enseigner le droit, seul corpus de principes et de règles légitime dans une société laïque ;
- des rites de passage républicains, tels que la remise officielle de la carte d'électeur à la majorité ;
- une réappropriation des symboles républicains (Marseillaise, drapeau) dans d'autres situations que des matches de football.

Il insiste aussi sur la nécessité de redonner à l'école son rang d'institution et sur l'importance d'une formation professionnelle adaptée pour les enseignants.

* Collectif Interassociatif Enfance et Media

EN SAVOIR PLUS >>

<http://www.meirieu.com/RAPPORTSINSTITUTIONNELS/listedesrapports.htm>